

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PUBLICITE FONCIERE ET ENREGISTREMENT

TARBES 1ER BUREAU

1 BOULEVARD DU MARECHAL JUIN

65023 TARBES CEDEX 9

TELEPHONE : 05 62 44 40 40

Mél : spf.tarbes1@dgflp.finances.gouv.fr

Tarbes , le 26/05/2020

POUR NOUS JOINDRE / REFERENCES:

Réception : Du Lundi au Vendredi

**De 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h15
sauf les mercredi et vendredi après-midi**

Ou sur rendez-vous

Affaire suivie par : Christine Thomas

Téléphone : 05 62 44 40 65

Télécopie : 05 62 44 57 64

ACTE DE MAINLEVÉE TOTALE APRES PAIEMENT

L'hypothèque légale instituée par l'article 1929 ter du Code général des impôts a été inscrite au profit du Trésor public au Service de la publicité foncière de TARBES 1^{er} bureau
le sept novembre deux mille dix sept volume 6504P01 2017 V n° 1981

à l'encontre de Monsieur Michel DASQUE né le 08/03/1957 à TARBES (65) , en qualité d'héritier de Monsieur Gilbert DASQUE décédé à Vic en Bigorre (65) le 12/08/2016.

Pour sûreté :

D'une somme de vingt et un mille cent neuf euros (21 109 €) due à la caisse du comptable du SPFE de Tarbes 1^{er} Bureau pour le recouvrement de droits de succession ayant donné lieu à un paiement fractionné,

Monsieur Michel Dasque s'est totalement acquitté de la dette le 02/03/2020.

En conséquence, Mme Christine THOMAS agissant en sa qualité de responsable du Service de Publicité Foncière et d'Enregistrement de Tarbes 1^{er} Bureau déclare donner mainlevée et consentir à la radiation totale de l'inscription précitée suite à paiement total des droits de succession.

Décharge est donnée au comptable du Service de la publicité foncière de TARBES 1^{er} bureau qui radiera dans le sens sus-indiqué.

Fait en deux exemplaires certifiés conformes entre eux.

A Tarbes, le vingt six mai deux mille vingt,

Le comptable, La responsable du
**SERVICE DE PUBLICITE FONCIERE
ET ENREGISTREMENT DE TARBES**

Christine THOMAS